

## APPEL A PROJET DEPARTEMENTAL

### Coordination du dispositif « Les promeneurs du Net »



**Contact et renseignements:**

Elodie Vendramini

[elodie.vendramini@cafmacon.cnafmail.fr](mailto:elodie.vendramini@cafmacon.cnafmail.fr)

03.85.77.06.20 – 07.77.79.48.83

**Dossiers à envoyer avant le 31 juillet 2017**

Caisse d'Allocations Familiales

A l'attention de Mme Cécile Aladame, directrice

177, rue de Paris

71 024 MACON Cedex 9

[promeneursdunet.cafmacon@caf.cnafmail.fr](mailto:promeneursdunet.cafmacon@caf.cnafmail.fr)

## 1. Eléments de contexte

Internet et les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes. Près de 80 % des 11-17 ans sont présents sur le Net au moins une fois par jour ; 48 % d'entre eux se connectent sur les réseaux sociaux plusieurs fois par jour (Ifop 2013). Ils sont des vecteurs de communication, de socialisation, d'information et de divertissement. Ils sont devenus rapidement des médias de masse, sans forcément être cadrés et accompagnés à la hauteur de leurs enjeux.

Internet est un territoire qui présente à la fois des risques, mais aussi d'importantes potentialités pour les jeunes. La mise en place d'une action éducative « sur la toile » est donc essentielle pour accompagner les pratiques des jeunes et ainsi minimiser les risques de dérive, tout en valorisant les compétences acquises par ces derniers. La présence éducative sur internet, et particulièrement le dispositif « **Promeneurs du Net** » s'inscrit dans ce contexte. Elle apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales, en direction des jeunes.

Si les professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs sont présents là où se trouvent les jeunes (à l'école, dans les centres sociaux, dans la rue...) il est aussi nécessaire qu'ils interviennent dans la « rue numérique » qu'est Internet, où les jeunes sont particulièrement présents aujourd'hui.

Quelques acteurs de la jeunesse s'appuient aujourd'hui sur les réseaux sociaux, notamment pour informer les jeunes de l'activité de leurs structures. Ils sont aussi sollicités par les jeunes via leurs profils personnels. L'absence de cadrage et de légitimation de cette présence en ligne ne leur permet pas d'inscrire leur action éducative dans une continuité.

L'objectif des Promeneurs du Net est que l'éducateur ou l'animateur, intervenant auprès des jeunes, utilise Internet pour tisser des relations de confiance avec eux, individuellement ou collectivement.

La Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire souhaite aujourd'hui s'emparer de cette question et s'engager dans le dispositif des « **Promeneurs du Net** » en accompagnant et en soutenant les partenaires à sa mise en œuvre.

## 2. La coordination du dispositif

La Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire souhaite confier la mission de coordination du dispositif à un partenaire. Le coordinateur est un acteur majeur dans la mise en œuvre de la démarche « **Promeneurs du Net** ». Il est chargé des missions suivantes :

- coordonner, animer et promouvoir le réseau départemental des Pdn ;
- participer à la réflexion pour coconstruire des outils de développement du dispositif, en lien avec le réseau ;
- assurer le développement et l'administration des outils numériques dédiés au réseau (espace collaboratif de travail, site internet départemental, réseaux sociaux...);
- accompagner et aider les Pdn dans leur pratique individuelle ;
- travailler sous l'animation fonctionnelle du comité de pilotage auquel il contribue activement ;
- assurer la mise en œuvre des actions collectives décidées dans le cadre du comité de pilotage (journée départementale, formation, communication...).

Le coordinateur est le relais auprès des personnes et des structures portant une présence éducative sur Internet et il porte une réflexion sur la vie du réseau départemental.

### **3. Les missions attendues du coordonnateur**

#### Instances de gouvernance :

- accompagner la réflexion pour apporter et coconstruire des réponses en lien avec le réseau et le comité de pilotage ;
- participer au comité de pilotage, préparer les pièces nécessaires en fonction de l'ordre du jour, rédiger, puis diffuser les comptes rendus ;
- participer et coanimer le comité technique, préparer les pièces nécessaires, en fonction de l'ordre du jour, rédiger, puis diffuser les comptes-rendus ;
- répondre aux questions relatives au cadre juridique de travail, à la complexité d'ordre technique, à la maîtrise des outils et des supports, au positionnement à adopter vis-à-vis du jeune, les adultes... ;

#### Animation du réseau des Pdn :

- accompagner les Pdn sur leur territoire d'intervention ;
- aider les Pdn à identifier les relais lors d'échanges avec des jeunes touchant des domaines en dehors de leur compétence initiale (par exemple, mal être, souffrance, propos dissonants) ;
- veiller au respect de la charte départementale et en accompagner l'évolution, si besoin ;
- organiser des temps d'échange, de formation, d'analyse des pratiques pour les Pdn afin de leur assurer un soutien et de dynamiser leurs pratiques professionnelles ;
- mobiliser l'ensemble des acteurs et des partenaires du réseau : organiser les temps de regroupement, animer les réunions ;
- renforcer la cohésion du réseau et étayer la construction d'une culture commune ;
- rendre compte des actions d'accompagnement et de suivi ;
- participer à l'évaluation du dispositif.

#### Administration des outils

- gérer la boîte mail ;
- animer et administrer l'espace collaboratif de travail (veille documentaire, actualités, regroupements, échanges) et les comptes du réseau sur les médias sociaux ;
- tenir à jour l'annuaire départemental (nom, mail, téléphone, structure, nom de profil...) et les contacts du réseau
- mettre à jour les données en ligne: annuaire départemental, fiches descriptives, publications ;
- suivre les conventions entre les structures porteuses du dispositif et la Caf

#### Développement de la présence éducative sur Internet

- promouvoir le dispositif Pdn ;
- informer et mobiliser de nouveaux acteurs (participation à un colloque, présentations, organisation de formations, de rencontres, de journées départementales avec les acteurs du réseau...);
- développer des outils de communication et d'échange.

### **4. Les compétences attendues du coordonnateur**

Il n'y a pas de formation spécifique ou de profil unique conduisant à un poste de coordonnateur du réseau des Promeneurs du Net. Il s'agit plutôt d'un ensemble de capacités et de compétences nécessaires. Toutefois, les profils de type Dejeeps (ex Defa), chargés de projets en animation sociale, diplôme universitaire en projets de santé/social/médico-social, associés à des compétences sur l'utilisation des médias numériques sont représentatifs.

Le poste de coordinateur départemental nécessite une bonne connaissance :

- des acteurs et des structures relatifs à la jeunesse sur les territoires: animation socio-éducative, information jeunesse, espace public numérique, social, médico-social... ;
- des principaux dispositifs à l'attention de la jeunesse et des relais institutionnels : projet éducatif local, protection de l'enfance, Caf, conseil départemental, Ddcs (direction départementale de la cohésion sociale)...

Le coordinateur doit maîtriser :

- la méthodologie de projet : conception, suivi, partenariat, évaluation ;
- l'animation de réseaux (réunions, groupes de travail, projets collectifs et collaboratifs) ;
- l'environnement informatique et les médias de communication ;
- la veille sur les réseaux sociaux.

Le coordinateur doit être en mesure de :

- s'intégrer dans un travail d'équipe ;
- développer et s'inscrire dans des relations partenariales ;
- mobiliser un réseau d'acteurs pluridisciplinaires ;
- conduire une action collective, insuffler une dynamique collective ;
- promouvoir et valoriser le réseau départemental et le dispositif ;
- prendre des décisions et travailler en autonomie.

Enfin, le coordonnateur doit être à l'aise dans la prise de parole (animation de réunions, présentations), disposer de bonnes qualités relationnelles et rédactionnelles, de capacités d'observation et d'analyse, et sait faire preuve de pédagogie et de diplomatie.

## **5. Le recrutement et le fonctionnement du coordonnateur**

Le recrutement du coordonnateur se fera conjointement par la Caisse allocations Familiales de Saône-et-Loire et par l'employeur du coordonnateur.

Il sera sous l'autorité hiérarchique de son employeur pour les questions relatives à son statut (entretien annuel, validation de congés...) et sous l'autorité fonctionnelle du comité de pilotage composé des financeurs du dispositif et de l'employeur.

Le coordonnateur est recruté sur la base d'1 équivalent temps plein.

## **6. Le financement de la mission de coordination**

La Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire attribuera au partenaire portant cette mission de coordination un financement de :

- 10 000€ du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 décembre 2017
- 25 000€ du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

La Direction départementale de la cohésion sociale dotera le partenaire retenu d'un poste FONJEP (7000€/an) en 2018, 2019 et 2020.